



Réunion du : 6 mai 2021 (en présentiel et visioconférence)

Présidence : M. Thierry CHARBONNEL

Membres Présents :

Mmes SALESSE et FILLON, MM. LOUBEYRE, DUFOUR, IMBERT, BELARD, PARRO, MAGNANT, MAZE, POTEL, AUBERT, CHEVALIER, GAUZINS, SOW

Excusés : Mme MEYNIEL, MM. COMBE, RIGAL et RAMBAUD

Assistent à la séance :

Mme LAFARGE, comptable

M. GADEN, CTD DAP

M. NEUVILLE, Conseiller Technique PPF CANTAL

M. MERLE, technicien

M. VANTAL, secrétaire administratif

M. SELLIER, représentant le président de la commission des arbitres

DERNIER PROCES-VERBAL : Bureau du 12 mars 2021 : adopté à l'unanimité des présents

Civilités

Le Comité Directeur présente ses sincères condoléances à Gérard CHEVALIER pour le décès de son beau-frère

Le Comité Directeur souhaite un prompt rétablissement à Gérard GUITTARD, ancien trésorier du district, hospitalisé récemment.

Le Comité Directeur adresse ses vives félicitations à :

- Monsieur Pascal PARENT pour son élection en tant que membre du COMEX de la FFF
- Monsieur Lilian JURY pour son élection au bureau du collège des présidents de Ligue
- Monsieur Vincent NOLORGUES pour son élection à la présidence de la Ligue de Football Amateur.

Informations du président

- Collège des présidents des districts LAURAFoot du 10 avril 2021 : retour sur les infos données, l'ANS, le pilotage de l'IR2F, le FAFA et le baby-foot (ou baby-ballon)
- Conseil de ligue du 24 avril 2021 : rappel des décisions prises lors du Comex de la FFF du 23 avril
Roland LOUBEYRE présente la réunion du 26 mai prévue avec des présidents de clubs faisant suite à la demande de clubs à la ligue au sujet du relevé financier n°2.
- Bureau du conseil de ligue du 3 mai 2021 : compte rendu fait par Roland LOUBEYRE, présentation des propositions de calendrier
- Venue du président de la ligue et du président délégué de la ligue au district du Cantal le 21 mai
- Demande de Fusion Saignes/Minier : Retour des documents à valider pour le 15 mai, documents non reçus à ce jour
- Création du club de Fontanges
- Changement de Nom FC2A redevient AFC lors de l'Assemblée Générale du club tenue au mois de mars.
- CRS commission régionale de suivi et de réforme des championnats présentation des comptes rendus des groupes de travail par Roland LOUBEYRE (seniors) et Yannick GADEN (jeunes et féminines), la commission plénière se réunira le lundi 10 mai.

Bilan financier actuel et projection fin de saison 2021 + propositions de la commission des finances du 8 avril 2021 :

La commission des finances s'est réunie le 8 avril dernier. Le trésorier a présenté une projection financière qui s'approche de plus en plus de ce que sera la réalité à la fin de l'exercice au 30 juin.

La proposition de la Commission des finances est de renvoyer vers les clubs le montant total des engagements, des frais de gestion et de la cotisation concernant la saison 2020-2021, ce qui représente une somme de 43 000€ en réintégrant ces sommes sur les comptes des clubs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition de la Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (PEPA) dite « prime MACRON » pour les salariés du district : suite à la disponibilité du personnel sur le temps de travail très réduit, le comité directeur décide à l'unanimité d'octroyer cette prime au personnel du district, les montants ont été établis en fonction du nombre d'heures des différents contrats de travail.

Le président souhaite prendre contact avec les clubs qui ont des problèmes financiers pour les accompagner afin de trouver des solutions. Dans un autre temps, il souhaite que le comité directeur avec la collaboration de ses commissions réfléchisse à des actions à destination des clubs à la rentrée prochaine.

Présentation du résultat du questionnaire aux clubs :

29 clubs ont répondu au questionnaire en ligne, les réponses ont été analysées et transmises à l'ensemble des membres du comité directeur.

Interventions des différents responsables de pôle : compte rendu des différentes actions, projets, réunions de commissions

Pôle Seniors :

- **Commission calendrier coupes et championnats :**

Reprise éventuelle des championnats le 12 septembre et fin le 29 mai. Proposition de repartir avec les mêmes poules que cette saison, de la D1 à la D4. Ajustements en fonction du nombre d'équipes pour la D5.

- **Commission des clubs seniors :**

Jacques MAZE informe que la commission est constituée mais la première réunion a été annulée en raison du contexte sanitaire. Une réunion sera fixée prochainement, peut être en parallèle avec la commission des calendriers coupes et championnats, pour prévoir la future saison et travailler sur une éventuelle proposition de pratique de « foot à 8 ».

- **Commission des terrains et installations sportives :**

Roland LOUBEYRE informe que, suite au covid, pas mal de retard a été pris et beaucoup de visites sont à programmer.

Pôle Jeunes :

- **Commission foot en milieu scolaire :**

Retours effectués par David GAUZINS, Gilles MAGNAN et Nicolas NEUVILLE sur la situation des différentes sections sportives du département ainsi que sur les ateliers foot.

Compte rendu de la Commission Régionale qui s'est tenue en visioconférence le 8 mars dernier.

Présentation des résultats de l'opération Foot à l'école avec les récompenses départementales et régionales des écoles de St Mamet (2^{ème} production dynamique) et Chaudes-Aigues (1^{ère} production statique). Félicitations à ces deux écoles qui se verront remettre les récompenses prochainement.

- **Commission des jeunes :**

La commission a prévu de se réunir le 18 mai pour élaborer un protocole de reprise des championnats jeunes et féminines pour la rentrée prochaine.

Par la suite, 5 réunions de secteurs sont prévues en juin pour expliquer le schéma de fonctionnement au clubs et être à leur écoute.

Avenant Groupement Ytrac Sansac Roannes (YSR) : Après plusieurs échanges et présentation du nouveau projet avec les responsables du groupement et après avis de la commission des jeunes, le comité directeur décide à l'unanimité de donner un avis favorable à ce nouveau groupement tout en demandant qu'un suivi régulier et un accompagnement soit fait régulièrement avec le district pour éviter les erreurs du passé.

Information de la sortie de St Georges du groupement Jeunes Planèze Truyère.

- **Commission technique :**

Retour sur les détections U13 par Nicolas NEUVILLE et point d'information sur les jeunes joueurs retenus dans les détections régionales au sein des différentes catégories d'âge.

Récapitulatif des formations professionnelles avec BEF et BMF conduites cette saison.

Retour sur le recrutement des différents pôles espoirs.

- **Commission féminines :**

Retour sur les détections régionales auxquelles ont pris part des jeunes cantaliennes retenues précédemment et projections sur les prochaines saisons avec la visibilité possible dans les catégories d'âge inférieures.

- **Commission Nouvelles pratiques :**

Commission à mettre en place pour valider un plan d'action sur la saison prochaine.

Demande de devis pour l'achat de matériel afin d'être en capacité à répondre à la demande des clubs.

- **Commission foot handicap :**

Cette nouvelle commission devrait se réunir courant juin.

Pôle Arbitrage :

- **Commission des arbitres :**

Peu d'affaires à gérer. Réunion prévue dans le mois qui vient pour voir s'il est possible d'organiser un stage pour faire l'état des lieux des arbitres et une remise à niveau sur les lois du jeu.

Patrick IMBERT fait un retour général sur les missions de cette commission, il précise que la ligue a confié une mission sur l'arbitrage à Mr BASTIEN arbitre international en activité, pour cela il viendra à la rencontre des différents responsables de l'arbitrage dans chaque territoire afin de transmettre des recommandations sur l'organisation de notre arbitrage régional.

De même, la commission fédérale des arbitres et la direction technique de l'Arbitrage rencontreront les instances régionales de l'arbitrage ainsi que chaque président de CDA le 23 juin prochain à LYON.

- **Commission détection, recrutement et fidélisation des arbitres :**

Patrick IMBERT fait le point sur les projets à venir dont une formation de jeunes arbitres qui sera programmée prochainement afin de ne pas perdre le travail de recrutement accompli lors des visites dans les établissements scolaires du département (entre 10 et 15 jeunes intéressés pour se lancer dans l'arbitrage).

- **Commission statut de l'arbitrage :**

Attente des décisions du Comex pour pouvoir se réunir et statuer.

- **Commission arbitrage club D5 :**

Comme convenu lors de la commission des finances, Patrick IMBERT demande que soit porté au crédit des clubs qui ont joué le jeu de l'arbitrage de la D5 l'allocation prévue pour les rencontres qui ont pu avoir lieu.

Pôle Communication

- **Commission des médailles :**

Patrick IMBERT informe que les demandes ont été faites auprès de la Jeunesse et des sports, de la FFF et de la Ligue. Les médailles Jeunesse et sports 2020 n'ont toujours pas été attribuées pour cause de Covid mais ne sont pas oubliées.

- **Commission labellisation :**

Pierre Dufour présente le planning des visites des cinq clubs et rappelle les différentes remises de label qui ont eu lieu depuis le début de la saison au niveau des écoles de foot féminines, Il manque seulement à programmer la remise du label à l'école féminine de St Flour.

Le jury départemental se réunira le samedi 5 juin (pour les clubs secteur ST FLOUR) et le samedi 12 juin (pour les clubs secteurs AURILLAC)

- **Commission évènementiel et projets :**

Proposition d'organiser une seule assemblée générale du district comme la saison précédente en présentiel, celle-ci serait fixée au 18 septembre 2021 (samedi matin), le lieu reste à déterminer en fonction des disponibilités des salles.

Les finales prévues en juin 2021 sont reportées sur les mêmes lieux pour juin 2022 si les clubs sont toujours d'accord.

- **Commission communication :**

Pierre DUFOUR annonce le recrutement de Dylan TACONNET pour un stage à compter du 17 mai jusqu'au 25 juin sur les différentes opérations de communication à mener.

Pôle Financier et administratif :

- **Commission des finances :**

Adoption à l'unanimité du nouveau règlement financier pour les frais de déplacement des bénévoles (annexe 1).

Présentation des choix à faire sur les postes de dépenses concernant la téléphonie.

- **Commission gestion du personnel :**

Jean Pierre BELARD informe de l'arrêt du chômage partiel depuis début mai et de la programmation des entretiens professionnels pour le personnel du district.

- **Commission FAFA :**

Roland LOUBEYRE revient sur la répartition de l'enveloppe de cette saison et les dossiers de renouvellement emploi (Aurillac FC, Groupement Planèze Truyère Football et Groupement Vallée de l'Authre).

Informations sur les différents dossiers en cours, notamment celui de la mairie de Pleaux qui a fait une demande de prorogation.

- **Commission gestion du patrimoine (bâtiment, véhicule, matériel...) :**

Mise en place d'un règlement concernant les conditions d'utilisation du véhicule (voir annexe 2).

Thierry CHARBONNEL informe que les démarches ont été faites auprès de la Région AUVERGNE RHONE ALPES pour obtenir la dotation d'un Minibus.

Pôle Règlement

- **Commission des statuts et des règlements :**

La Commission se réunira au mois de juin pour intégrer les mises à jour des règlements fédéraux.

- **Commission des délégués :**

Un recrutement de délégués est à envisager notamment au niveau des féminines.

- **Nouvelles commissions à mettre en place commission civilités, violences... :**

Retour effectué par Yannick GADEN sur la réunion faite avec Jeunesse et Sports en collaboration avec l'association « colosse aux pieds d'argiles » le 25 mars dernier pour la prévention aux violences sexuelles.

Validation de la composition de la commission : Président Guy FARGUES, membres : Michel PARRO, Nicolas NEUVILLE, Jacques MERLE, Yannick GADEN, Patrick IMBERT, cette commission pourra être complétée.

Cette commission va mettre en place un plan d'action sur la durée du mandat avec en priorité un accompagnement pour les dirigeants, éducateurs et bénévoles des clubs au niveau des jeunes et seniors, masculins et féminins du district sur la base de réunion ou de temps de sensibilisation décliné sur l'ensemble du territoire.

Questions ou affaires diverses :

- **Convention Amicale des éducateurs (AEF) :**

Signature de la convention avec l'amicale des éducateurs avec mise à disposition de la buvette lors de l'organisation annuelle du Noël des débutants.

Le Président,
T. CHARBONNEL

Le Secrétaire Administratif
C. VANTAL

Annexe 1 :

REGLEMENT CONCERNANT LES DEPLACEMENTS POUR DIFFERENTES MISSIONS

1/ Règlement concernant les salariés du District du Cantal :

Les salariés utiliseront en priorité le véhicule de service, si toutefois cela n'était pas possible pour diverses raisons (indisponibilité, ...), les salariés pourront utiliser leur véhicule personnel après validation de la hiérarchie et seront indemnisés au tarif en vigueur (soit 0,401 le km parcouru barème actuel).

2/ Règlement concernant les dirigeants bénévoles du District du Cantal :

Tous les dirigeants bénévoles (membre du comité directeur, membre des commissions et autres) devront abandonner leurs frais de déplacement à l'association afin d'obtenir une réduction fiscale sur leurs impôts sur leurs revenus. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des déplacements avec le nombre de km effectué sur l'année civile sera fourni au service comptable du District, celui-ci après validation délivrera un reçu fiscal (cerfa N°1180*3) correspondant à la somme à mentionner sur la déclaration fiscale.

Dans le cas où le dirigeant bénévole ne puisse pas obtenir une réduction fiscale (non imposable sur le revenu), celui-ci pourra prétendre aux remboursements de ses frais de déplacements dans les conditions suivantes :

- Il établira une feuille de remboursement de frais, les kilomètres effectués lui seront remboursés au tarif en vigueur (soit 0,401 le km parcouru barème actuel).
- Cependant, pour bénéficier du remboursement de ce déplacement, le dirigeant bénévole devra faire valider en amont par un membre du bureau du comité directeur, la nécessité de son déplacement. A cet effet, il est rappelé aux différents responsables hiérarchiques de désigner en priorité sur certaines manifestations ou activités, les personnes résidant à proximité ou rentrant dans le cas d'abandon de frais de déplacement pour éviter toute dérive financière.

De plus, il est rappelé que l'utilisation du véhicule du District doit être la priorité dans la mesure du possible.

Annexe 2 :

CONDITIONS D'UTILISATION DU VÉHICULE

CITROËN - BERLINGO DD-890-CH

L'utilitaire Citroën Berlingo, propriété du District du Cantal, est un véhicule de service.

Il peut être utilisé par les salariés (techniciens et administratifs) et par les élus ou les membres de commissions pour des missions identifiées et précisées au secrétariat.

Afin d'optimiser son utilisation et de permettre de réduire les coûts de déplacements, certaines règles s'imposent :

1 – La demande d'utilisation :

Elle doit être déposée au Secrétariat du District au plus tard le mercredi de la semaine précédant la date d'utilisation.

En cas de deux demandes pour le même jour, l'attribution du véhicule sera faite à l'utilisateur qui parcourt la distance la plus longue.

2 - Remise du carnet de bord et des clés du véhicule :

Le secrétariat du District remettra à l'utilisateur le carnet de bord et les clés du véhicule pendant les heures de service.

En dehors de ces heures, ils seront à la disposition de l'utilisateur dans le bureau de la comptabilité aux emplacements prévus (armoire et « boîte à clés »).

Au retour, ils seront remis (carnet de bord dûment renseigné) soit au secrétariat, soit dans le bureau comptabilité.

3 - Carburant et Entretien :

Après chaque déplacement, le conducteur doit renouveler le plein de carburant en utilisant la carte dédiée qui est à disposition dans le bureau de la comptabilité.

(Carte à utiliser uniquement à la station « Leclerc – Aurillac »)

Tout incident mécanique ou alerte d'entretien (voyant allumé, usure des essuie-glaces ou des pneumatiques, etc...) doit être signalé immédiatement au secrétariat.

Par respect pour l'ensemble des utilisateurs du véhicule, le conducteur et les occupants sont tenus d'en assurer et d'en maintenir un état de propreté irréprochable en s'abstenant par exemple de manger ou de fumer dans l'habitacle.

Tout manquement doit être signalé dans la colonne « observations » du carnet de bord.

4 - Lieu de stationnement :

Le véhicule doit être stationné sur le parking de la Maison des Sports dans la mesure des places disponibles.

5 - Divers :

Toute infraction au code de la route sera à la charge du conducteur qui doit être titulaire d'un « permis de conduire – B » en cours de validité.